

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté temporaire de dérogation de tonnage 19 T chemin St Anne

N° 06/2023

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du 24/01/2023 de Monsieur Rémi QULICO

Considérant la nécessité d'approvisionner le chantier de Monsieur QUILICO- 31 chemin St Anne - 83830 CLAVIERS

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 26 juin 2007 - N°46/2007 - réglementant la circulation des poids lourds, les fournisseurs CIFFREO BONA / DRAGUI BETON sont autorisés à approvisionner le chantier de M. QUILICO au n° 31 chemin St Anne - du 30/01/2023 au 25/02/2023.

Article 2 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avec le Garde Champêtre avant la première livraison et en fin des livraisons.

Article 3 : Le Maire et le Garde Champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 27/01/2023

Affiché en Mairie le 30 /01 /2023

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 30 /01 /2023